

# 36<sup>e</sup> Congrès de la Société de Réanimation de Langue Française

## PRIX ET BOURSES EN RÉANIMATION

SRLF 2008

**Date limite de soumission des dossiers pour l'ensemble des Prix et Bourses : 15 octobre 2007**

### OBJECTIFS

Les Prix et Bourses de la Société de Réanimation de Langue Française ont pour but de favoriser la formation des jeunes réanimateurs et de récompenser certains travaux de recherche particulièrement originaux dans le domaine de la réanimation.

**La Bourse SRLF « Éthique/Evaluation/Qualité » : une bourse de 8000 €** visant à favoriser la réalisation d'un travail d'éthique, d'évaluation ou visant à améliorer la qualité de la prise en charge des patients.

**La Bourse SRLF de « Recherche Expérimentale » : une bourse de 8000 €** visant à favoriser la réalisation de travaux de recherche expérimentale, animale ou *in vitro* (**âge limite : 45 ans**).

**La Bourse SRLF de « Recherche Clinique » : trois bourses de 8000 €** chacune, visant à favoriser la réalisation de travaux de recherche clinique, effectués chez les malades de réanimation (**âge limite : 45 ans**).

**La Bourse SRLF/MAQUET : d'un montant de 8000 €**, cette bourse vise à favoriser la réalisation d'un travail de recherche clinique sur le thème de l'insuffisance respiratoire aiguë en réanimation (**âge limite : 45 ans**).

**Le Prix SRLF du « Jeune Chercheur » : un prix de 5000 €**, récompense un travail expérimental et/ou un travail clinique, effectué par de jeunes (**âge limite : 40 ans**) cliniciens chercheurs et publié (ou accepté pour publication).

**Les Prix « Junior » SRLF : quatre prix d'une valeur de 1500 €** chacun, récompensent des travaux de recherche portant sur une thématique de réanimation, effectués par de jeunes membres de la SRLF (**âge limite : 35 ans**), et soumis (ou acceptés) pour publication. Les six candidats présélectionnés bénéficient de la revue *Réanimation* pendant l'année.

## CONDITIONS DE CANDIDATURE ET D'ATTRIBUTION

### CONDITIONS GÉNÉRALES

- Les candidats doivent être des membres de la SRLF à jour de leur cotisation au moment du dépôt de candidature.
- Les Prix et Bourses ne peuvent être attribués à un même candidat pendant deux années consécutives.
- Les dossiers doivent être soumis exclusivement en ligne sur le site de la SRLF.
- Les candidats doivent sélectionner sur le site SRLF le Prix ou la Bourse pour lequel ils concourent.

### CONDITIONS PARTICULIÈRES

Les limites d'âge indiquées pour chaque Prix ou Bourse s'entendent comme l'âge révolu au 31 décembre 2007.

## CALENDRIER

- La date limite du dépôt des dossiers pour les Prix et Bourses est fixée au **15 octobre 2007**.
- Les allocations seront décernées officiellement lors du 36e Congrès de la SRLF le jeudi 17 janvier 2008, pendant la soirée de gala.

## DOSSIER DE CANDIDATURE

- La soumission des dossiers se fait **exclusivement par voie électronique** dans l'espace réservé sur le site de la SRLF, en se conformant à la trame prévue. Il est vivement conseillé de visiter le site avant la date limite de soumission pour se familiariser avec le format des dossiers ; tout dossier en retard, incomplet ou non conforme ne pourra être soumis.
- La composition résumée des dossiers figure ci-dessous :

### ***Bourses SRLF et la Bourse SRLF/MAQUET :***

- Un résumé du projet (une page maximum)
- Un bref exposé de l'état actuel du sujet de recherche (une page)
- La description du laboratoire et/ou du service clinique où sera effectué le travail, les conditions de faisabilité (délai de réalisation, environnement, promoteur, coût)
- Les éventuelles autres sources de financement du projet, qu'elle qu'en soit l'origine et le montant (obligatoires)
- Le matériel et les méthodes utilisés, les méthodes statistiques
- Les résultats attendus
- S'il s'agit d'un travail de recherche clinique, copie de la demande d'avis d'un CCPPRB ou d'un comité d'éthique ou cet avis,
- Un curriculum vitae du candidat (une page maximum).

### ***Prix du « Jeune Chercheur » :***

- Un résumé du travail (une page maximum)
- La description du travail réalisé mettant en exergue la pertinence et l'objet de l'étude, le matériel et les méthodes utilisés, les résultats et leur discussion, suivant les règles éditoriales des revues scientifiques
- La preuve que l'article est publié ou accepté pour publication
- Un curriculum vitae du candidat (une page maximum).

### ***Prix « Junior » :***

- Un résumé (une page) et un manuscrit (soumis ou publié), répondant aux règles éditoriales des revues scientifiques
- Si l'article est rédigé en anglais, un résumé en français devra être fourni.
- Un curriculum vitae du candidat (une page maximum).

## COMPOSITION DES JURYS

***Aucun membre d'une équipe ayant déposé un dossier ne peut faire partie du jury correspondant.***

### ***Jury de la Bourse SRLF « Éthique/Evaluation/Qualité »***

- 2 membres du Conseil d'Administration (CA)
- 2 membres de la Commission d'Éthique (CE)
- 2 membres de la Commission d'Épidémiologie et Recherche Clinique (CERC)

### ***Jury de la Bourse SRLF « Recherche Expérimentale »***

- 1 membre du Conseil d'Administration (CA)
- 2 membres de la Commission Scientifique (CS)
- 4 membres de la Commission d'Épidémiologie et de Recherche Clinique (CERC)

***Le président du jury sera désigné parmi les 4 membres de la CERC.***

### ***Jury de la Bourse SRLF « Recherche Clinique »***

- 2 membres du Conseil d'Administration (CA)
- 2 membres de la Commission Scientifique (CS)
- 4 membres de la Commission d'Épidémiologie et de Recherche Clinique (CERC)

*Le président du jury sera désigné parmi les 4 membres de la CERC.*

### ***Jury de la Bourse SRLF/MAQUET***

- 1 membre du Conseil d'Administration (CA)
- 2 membres de la Commission Scientifique (CS)
- 1 membre de la Commission d'Épidémiologie et de Recherche Clinique (CERC)
- 2 membres de la Société Maquet

### ***Jury du Prix SRLF du « Jeune Chercheur »***

- 2 membres du Conseil d'Administration (CA)
- 2 membres de la Commission Scientifique (CS)
- Le ou les primés de l'année précédente.

### ***Jury des Prix « Junior » SRLF***

- 2 membres du Conseil d'Administration (CA)
- 2 membres de la Commission Scientifique (CS)
- 4 membres de la Commission Jeune

*Le président du jury sera désigné parmi les 4 membres de la Commission Jeune.*

## **PUBLICATION DES TRAVAUX**

Les lauréats des Bourses devront impérativement indiquer la source de financement SRLF sur l'article correspondant et adresser un tiré à part des articles publiés au secrétariat de la SRLF.

## **INFORMATIONS**

Pour toute information complémentaire, contacter :

### **Responsable administrative**

Chantal SEVENS  
[chantal.sevens@srlf.org](mailto:chantal.sevens@srlf.org)

### **Responsable scientifique :**

Daniel De BACKER  
[ddebacker@ulb.ac.be](mailto:ddebacker@ulb.ac.be)